



Durant le mois de juin, en dehors des dates ci-dessous, l'élève est tenu d'aller au travail.
Si l'élève n'a qu'un demi-jour de cours, il doit se rendre au travail pour une demi-journée,
selon accord avec son employeur.

Examen final ICA

mardi 30 mai - 08h15-10h45

Moyens auxiliaires autorisés :

Systèmes d'aide des logiciels (p. ex. Microsoft Office), tous les documents (y. c. supports de cours) sous format papier, dictionnaire sous format papier, code des obligations sous format papier.

Sont interdits :

Internet, supports de données (par ex. clé USB, CD, DVD, BD), ensemble des lecteurs réseaux (sauf si expressément requis lors de l'examen), impressions.

Cours

L'élève amène ses manuels de cours et de quoi écrire (papier, stylos).

mardi 6 juin		mardi 13 juin	
08h25 - 10h50	Economie et droit	08h25 - 10h50	Economie et droit
11h05 - 12h40	Finances et comptabilité	11h05 - 12h40	Finances et comptabilité
13h35 - 16h10	Maths	13h35 - 16h10	Maths

Tests : vendredi 9 juin

L'élève amène son propre matériel (dictionnaire, calculatrice, etc.).

Horaire	Branches
08h25 - 09h55	Maths
10h15 - 11h45	Economie et droit

Sortie culturelle

(le programme détaillé suivra)

vendredi 23 juin

Les activités ci-dessus sont obligatoires. Toute absence sera signalée à l'entreprise formatrice.

Rentrée scolaire 2023-2024

semaine du 21 août 2023